

# DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

**Dans tous les cas : la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait de ce passeport**

## Première demande ou Renouvellement pour Adulte

*Pour une raison d'organisation, il est préférable de **prendre rendez-vous** au 04-90-91-51-15 car le délai pour le traitement du dossier est d'environ 30 minutes par personne. Merci de votre compréhension.*

- ❖ **Copie Intégrale de l'acte de naissance** datant de moins de trois mois, celui-ci est à demander à la mairie du lieu de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger écrire au ministère des relations extérieures, service central d'Etat Civil 44 941 NANTES cedex 09.
- ❖ Les **photos** pourront se faire **sur place** lors du dépôt du dossier.  
Ou deux photos d'identité récentes et identiques. Ne rien inscrire au dos des photos. Les photos d'identité doivent mesurer 35 sur 45 mm, être centrées, tête nue, de face, bouche fermée et sur fond très clair et **UNIQUEMENT** en couleur. Pour les personnes portant des lunettes aucun reflet ne sera accepté.
- ❖ **Preuve de Nationalité si nécessaire.** Les enfants nés en France après 1980 de parents nés en Algérie avant le 3 Juillet 1962 n'ont pas besoin de certificat de nationalité. Pour les autres s'adresser au Tribunal d'Instance d'Arles au 04-90-52-21-36.
- ❖ **Un Justificatif de domicile de moins de trois mois et au nom du demandeur.** (*EX : facture de téléphone fixe ou mobile, EDF, Relevé de compte bancaire, bulletin de salaire, Impôts...*)
- ❖ **Ancien Passeport ou la déclaration de perte ou de vol (feuillet jaune)** délivrée par les autorités compétentes.
- ❖ **Un document Officiel avec Photo (carte d'identité, permis de conduire...)**
- ❖ **Timbre fiscal de 89 Euro** si les photos sont prises au bureau.
- ❖ **Timbre Fiscal de 88 Euro** si vous nous fournissez les photos.